

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
TROISIÈME TRIMESTRE ET LES NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Paris, France, le 5 novembre 2020 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 5 novembre 2020. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de respectivement 3,0 millions d'euros (0,047 € par action) et de 11,2 millions d'euros (0,179 € par action) pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2020, contre respectivement 3,5 millions d'euros (0,056 € par action) et 11,7 millions d'euros (0,187 € par action) au titre du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2019.

EURO a comptabilisé des produits d'exploitation de 16,2 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2020 (3,8 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2020), contre 18,1 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2019 (5,7 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2019).

Liquidités et sources de financement

Au 30 septembre 2020, le montant de la trésorerie s'élevait à 30,2 millions d'euros, contre 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette baisse, qui résulte principalement de la distribution de dividendes et du paiement de l'impôt sur le résultat, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 septembre 2020, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,7 % des actions en circulation ; 10,6 % au 31 décembre 2019) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,2 % au 31 décembre 2019).

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la Société a constaté selon les IFRS un profit latent résultant de l'augmentation de la juste valeur de ces titres négociables. Selon les IFRS, ce profit de 0,2 million d'euros a été enregistré dans les autres éléments du résultat global (perte de 1,5 million d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2019).

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 30 septembre 2020, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne d'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la joint venture), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, ont créé des incertitudes quant à la délivrance des différents permis et autorisations non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Toutefois, les travaux concernant la conception du projet et son cadre environnemental se poursuivent. Selon le communiqué de presse émis par Orea Mining Corp. le 8 octobre 2020, la joint venture a pour objectif de terminer les dernières études requises avant la fin de l'année et de déposer dans ce délai les demandes d'autorisations minière et environnementale. Dans ces circonstances, la Société maintient l'hypothèse retenue à l'issue du test de dépréciation de la redevance Paul Isnard réalisé au 31 décembre 2019. La Société maintient l'hypothèse que les différents permis et autorisations devraient être accordés et ce, dans des conditions qui permettront à la Compagnie Minière Montagne d'Or de réaliser ce projet malgré un calendrier quelque peu incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2020.

RÉSULTATS SELON LES IFRS

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 par rapport à la même période en 2019 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 11,2 millions d'euros (0,179 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, contre 11,7 millions d'euros (0,187 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, EURO a enregistré des produits de 16,2 millions d'euros, soit une baisse par rapport aux produits de 18,1 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2019. Ces produits provenaient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel pour 16,2 millions d'euros (18,2 millions d'euros pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019). La baisse des produits, qui s'explique principalement par la diminution de la production d'or à 136 655 onces durant les neuf premiers mois de 2020 comparativement à 205 255 onces à la même période de 2019 (6,2 millions d'euros), attribuable à un débit plus faible et à une diminution du minerai extrait résultant de l'arrêt de travail temporaire en juillet 2020 (voir les communiqués de presse des 20 et 27 juillet 2020), a été en partie compensée par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 691 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2020, contre 1 353 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2019 (4,2 millions d'euros), ainsi que par l'incidence de la dépréciation de l'euro (0,1 million d'euros). Il n'y a pas eu d'autre redevance versée par des tiers en Guyane française durant les neuf premiers mois clos le 30 septembre 2020 (neuf premiers mois de 2019 : -0,1 million d'euros, en raison de la reprise d'une créance de redevance précédemment surestimée).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,48 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, par rapport à 0,42 million d'euros au titre de la même période de 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives en 2020.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,24 million d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2020, contre 0,36 million d'euros pour la même période de 2019, une baisse qui s'explique principalement par une diminution de la production d'or à la mine Rosebel.

Les produits des placements se sont élevés à 0,24 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, par rapport à 0,58 million d'euros pour la même période de 2019. Ce recul s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt sur les soldes bancaires en 2020.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,15 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2020, contre un profit de change de 0,06 million d'euros pour la même période de 2019, principalement en raison de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 une charge d'impôt sur le résultat de 4,4 millions d'euros, à comparer avec un montant de 6,3 millions d'euros au cours de la même période de 2019. Cette baisse, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la baisse du résultat et aux écarts de conversion, a été partiellement compensée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Comparaison du troisième trimestre clos le 30 septembre 2020 par rapport à la même période en 2019 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 3,0 millions d'euros (0,047 € par action) au troisième trimestre de 2020, contre 3,5 millions d'euros (0,056 € par action) au troisième trimestre de 2019.

Les produits se sont établis à 3,8 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2020, en baisse par rapport aux 5,7 millions d'euros enregistrés au troisième trimestre de 2019. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel aux troisièmes trimestres 2020 et 2019. La baisse des produits, qui s'explique principalement par la diminution de la production d'or à 28 861 onces au troisième trimestre 2020 comparativement à 57 511 onces à la même période de 2019 (2,8 millions d'euros), attribuable à un débit plus faible et à une diminution du minerai extrait résultant de l'arrêt de travail temporaire en juillet 2020 et à l'appréciation de l'euro (0,2 million d'euros), a été en partie compensée par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 909 dollars américains l'once durant le troisième trimestre 2020, contre 1 472 dollars américains l'once durant le troisième trimestre 2019 (1,1 million d'euros).

Au troisième trimestre 2020, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,15 million d'euros, contre 0,11 million d'euros au titre de la même période de 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges administratives au troisième trimestre 2020.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,05 million d'euros au troisième trimestre 2020, contre 0,10 million d'euros sur la même période en 2019, une baisse qui s'explique principalement par une diminution de la production à la mine Rosebel.

Les produits des placements se sont élevés à 0,02 million d'euros au titre du troisième trimestre 2020, par rapport à 0,17 million d'euros au titre de la même période de 2019. Ce recul s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt sur les soldes bancaires en 2020.

Au troisième trimestre 2020, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 0,6 million d'euros, à comparer avec un montant de 2,2 millions d'euros au troisième trimestre de 2019. Ce recul tient principalement à l'incidence fiscale de la baisse du résultat et aux écarts de conversion.

Perspectives

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 160 000 onces et 180 000 onces en 2020. La fourchette des prévisions de production pour 2020 a été maintenue par rapport au deuxième trimestre de 2020.

Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 18,8 millions d'euros et 21,3 millions d'euros (22,2 millions de dollars américains et 25,2 millions de dollars américains) en 2020. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 750 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,18 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée de 170 000 onces, se chiffrerait à environ 1,7 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 1,0 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

CRISE MONDIALE LIÉE À LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, impliquant que des restrictions sur la circulation des personnes et des biens, des mesures de distanciation sociale, des restrictions sur les rassemblements, des mises en quarantaine et le traçage des contacts restent en vigueur. La Société suit cette situation de près et prend les mesures nécessaires pour gérer l'impact de la crise liée à la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

Par suite de la recrudescence des cas de COVID-19 dans la région, un certain nombre d'employés à la mine d'or de Rosebel au Suriname a reçu un diagnostic de la COVID-19. De concert avec les autorités de la santé surinamaises, Rosebel a mis en œuvre toutes les mesures préventives requises, y compris la désinfection des lieux de repos et de travail. Le début du trimestre a révélé une courbe plus raide des nouveaux cas au début de la mise en œuvre des mesures. Ces mesures se sont avérées efficaces, puisque la courbe des nouveaux cas est demeurée plate jusqu'à la fin du troisième trimestre. Des protocoles stricts ont permis d'isoler et de tester immédiatement le personnel présentant des symptômes de type grippal. Les cas positifs ont été gérés par les autorités de la santé et isolés dans des centres de quarantaine gouvernementaux à Paramaribo. À la fin du troisième trimestre de 2020, 98 % du personnel atteint s'était rétabli.

Pendant que les protocoles de santé et de sécurité se rapportant à la COVID-19 ont été intégrés aux activités de la mine d'or de Rosebel, les effectifs ont été augmentés, et l'exploitation devrait atteindre sa capacité normale au premier trimestre 2021.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 septembre 2020, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 septembre 2020, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net